



P-04-2024

Postulat présenté par les Vert.e.s

Mise en place d'une commission permanente développement durable

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.ères,

Nous tenons à féliciter la Municipalité ainsi que les services de la commune de Prilly pour le plan climat paru en mars 2024. Nous sommes fier.es de faire partie d'une commune reconnaissant l'urgence climatique comme principal enjeu auquel répondre ces prochaines années et visant la diminution des émissions directes de gaz à effet de serre sur son territoire de 50% d'ici 2030. Parmi les quelque 150 actions, la création d'une commission pérenne (p. 65)¹ semble une priorité et nous souhaitons accélérer sa mise en œuvre par le biais de ce postulat.

Ainsi, nous demandons à la Municipalité de convoquer une commission chargée d'étudier la mise en œuvre de ladite commission dès que possible. Il s'agira de définir sa composition, la fréquence des rencontres, sa mission et son cadre. Le groupe des Vert.e.s propose les éléments suivants comme base de discussion :

1. **Composition de la commission.** Nous proposons sept membres représentant le législatif Prilléran, à l'image de la COGEST.
2. **Cadre de la commission.** Au-delà de l'aspect climat, nous proposons l'intégration des dimensions sociales et économiques afin que la commission s'assure du bon équilibre des trois piliers du développement durable.
3. **Mission.** Nous proposons 3 axes:
 - a. Axe contrôle: audit des réalisations passées sur la base d'un rapport durabilité annuel de la Municipalité afin de s'assurer que notre commune progresse dans la bonne direction.
 - b. Axe stratégique: propositions d'actions, d'objectifs et de pratiques durables. Cet axe pourra être appuyé par l'invitation d'experts ou l'analyse des mesures prises par d'autres communes en Suisse et à l'étranger. Cet axe pourra être quantifié lors de la présentation du budget et un préavis pourra être donné par cette commission lors de la présentation du budget annuel.
 - c. Traitement de préavis ayant un impact important sur les piliers du développement durable, avec des critères à définir lors de la constitution de la commission (comme le fait par ex. la COFIN pour les préavis d'un budget supérieur à CHF 2.5 millions).
4. **Fréquence des commissions.** Nous proposons 4 réunions par an, auxquelles s'ajoutent les convocations pour les préavis ayant un impact important sur les piliers du développement durable.

La commission convoquée à la suite de ce postulat aura bien entendu la liberté d'apporter des éléments additionnels. S'agissant du règlement du conseil communal, le bureau du conseil nous a confirmé la nécessité de modification dudit règlement. Ainsi, la commission

¹ Extrait du plan climat, page 65 :

"Finalement, afin d'impliquer plus concrètement le législatif prilléran dans la mise en œuvre et le suivi du Plan climat, la Municipalité encourage la création d'une commission pérenne Climat et Durabilité. Cette dernière pourrait notamment être en charge de l'analyse des grands projets soumis au Conseil communal sous l'angle de ces deux thématiques."



convoquée aura également pour mission de soumettre une demande de modification du règlement lors d'un prochain conseil.

Je vous remercie pour votre attention, et nous demandons au Conseil Communal d'accepter ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité afin convoquer une commission chargée d'étudier la mise en œuvre de la commission permanente développement durable.

Florent Héroguel, les Vert.e.s
7 octobre 2024

Antoine Vindre

Théo Milliez

Nelson FAUÉ

Jessica Waeng Desponds
J. Waeng Desponds